

223C1215
FR0000054470-FS0615

1^{er} août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} août 2023, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 785 139 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société² répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada ULC	2 516 022	2,01	2 516 022	1,84
FIL Investments International	4 201 671	3,35	4 201 671	3,08
FIL Investment Advisors (UK) Limited	67 446	0,05	67 446	0,05
Total FIL Limited	6 785 139	5,41	6 785 139	4,97

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 470 061 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.